

Siège social : Mairie, 48220 – Saint Maurice

de Ventalon

Adresse postale : Mairie 48220 – Le Pont de Montvert

tél: 04-66-32-93-30 fax: 04-66-45-85-76

# Compte-rendu du conseil communautaire du 26 janvier 2011 Salle polyvalente de Saint Frézal de Ventalon

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon), Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon). <u>Suppléants présents</u>: Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon); Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Titulaires excusés : Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ALLIER.

## **ORDRE DU JOUR:**

# <u>Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 24 novembre 2010 il est adopté à l'unanimité avec deux modifications</u> :

dans la partie « Bilan Cyber-base/Maison de l'Emploi /Relais Services Publics » après ce qui représentera une charge de travail supplémentaire, il est ajouté : « les formations programmées comme telles devront faire l'objet d'un financement spécifique. Une demande d'agrément est en cours auprès de l'Etat pour devenir opérateur de formation. »

Dans la partie « Point sur les diverses réunions : Association sur le chemin de Robert Louis Stevenson » après de fin avril à fin octobre à l'aide de 5 écocompteurs placés sur le GR70, il est ajouté : « ces résultats n'entrainent pas l'adhésion de tous ».

# <u>Intégration de la Communauté de Communes de la Cévennes des Hauts Garons au contrat enfance</u> jeunesse :

Monsieur le Président fait un compte-rendu au conseil communautaire des deux dernières réunions qui ont eu lieu sur le sujet. La première à Florac au siège du Parc le 16 décembre 2010 avec les Maires des communes concernées et les Présidents des communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et de la Vallée Longue et du Calbertois avait pour but de débattre sur l'organisation future des crèches et haltes garderies sur le territoire en lien avec le contrat enfance jeunesse. La CAF n'était pas convoquée à cette réunion.

La seconde organisée par le Sous-préfet à la Sous-préfecture le 4 janvier dernier avec la Caisse d'Allocations Familiales. A la fin de cette réunion, les accords suivants ont été conclus :

- la CAF signera exceptionnellement un avenant au contrat enfance jeunesse en cours pour l'ouverture de la structure d'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de St Etienne Vallée Française, qui elle-même fait partie de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Hauts Gardons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

  La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'un syndicat mixte qui regroupera les deux communautés actuelles et la possibilité d'intégrer la communauté de communes de la Vallée

Longue et du Calbertois pour la gestion du service de l'enfance et de l'adolescence sur le territoire.

Après délibération du conseil communautaire, il est décidé à l'unanimité d'autoriser l'intégration de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons au contrat enfance jeunesse en cours par la signature d'un avenant qui englobe les trois structures existantes ainsi que l'ouverture de la structure ALSH sur la commune de St Etienne Vallée Française. Le Président est autorisé à signer cet avenant par les membres du conseil communautaire.

## **Tarification des formations cyber-base:**

Une convention de formation professionnelle est en cours de rédaction entre l'ASA DFCI et la communauté de communes. Cette formation sera assurée par Camille DEBIERE et Magali MARTINEZ. Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la demande d'agrément ne pourra être effectuée dans les 90 jours suivant la signature du premier contrat ou de la première convention de formation.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité et donne son accord pour que des formations informatiques soient organisées dans les locaux de la cyber-base par la communauté de communes. Il donne également mandat de signature au Président pour la convention en cours entre la communauté de communes et l'ASA DFCI ainsi que pour les conventions ou contrats à venir. En dernier lieu, il donne pouvoir au Président pour fixer les tarifs des formations en fonction des besoins et du public concerné : nombre de personnes, formation souhaitée, nombre de jours nécessaires.

## Changement d'adresse du siège social du Syndicat Mixte Pays des Cévennes à l'unanimité :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le changement d'adresse du siège social du Syndicat Mixte Pays des Cévennes situé à 1675, Chemin de Trespeaux 30100 ALES

## Acquisition du bâtiment de la Cure au Pont de Montvert et demandes de financement

Le conseil diocésien de Mende ayant accepté la proposition d'achat du bâtiment de la Cure à 105 000 €, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents donne son accord pour faire l'acquisition du bâti et signer le compromis de vente sous réserve d'obtenir le financement nécessaire à l'opération. De plus, il mandate le Président pour lancer les demandes de co-financement auprès de la Région et de l'Etat. A l'heure actuelle, l'agence Myriapolis a été contactée pour établir une estimation de travaux dans le cadre de ses missions d'aide aux collectivités sur un objectif de création de deux logements sociaux et une salle d'association. Une discussion s'ouvre sur la destination future du bâti. Le conseil communautaire se prononcera ultérieurement sur le sujet.

# <u>Demande de subvention de fonctionnement 2011 (DETR) pour la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale :</u>

Le plan de financement prévisionnel des dépenses qui seront engagées en 2011 est approuvé par le conseil qui sollicite la subvention de 8000 € pour le fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale sous réserve que le plan financier soit approuvé par la maison de l'Emploi.

## Demande de subvention de fonctionnement 2011 (DETR\*) pour le Relais de Services Publics.

Le conseil sollicite auprès de l'Etat la subvention au titre de la DETR 2011 pour le Relais de Services Publics après avoir validé le plan financier.

# Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2011 :

La Commission Technique Paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ayant donné un avis favorable au tableau d'avancement de grade proposé par le Président, il convient à l'assemblée de fixer un taux définitif qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables. Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le taux pour 2011 à 100 % pour la filière administrative au grade d'adjoint administratif de 1ère classe.

## Participation financière au spectacle annuel de la communauté de communes

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide que soit versé un forfait de 400 € aux communes organisatrices de la fête de fin d'année. Ce montant reste fixé jusqu'à nouvelle délibération du conseil communautaire.

### **Suppression de postes :**

Le Président expose au conseil communautaire la nécessité de supprimer deux postes : le poste de secrétaire général intercommunal au grade d'attaché territorial qui était tenu par Yvette MOLINES à temps complet et le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe qui était tenu par Alain VENTURA à temps complet. Considérant qu'il n'y a pas lieu de garder ces postes ouverts, le conseil communautaire décide à l'unanimité de les supprimer.

#### Emission d'un titre au compte 7078

Suite aux travaux de rénovation du local de la Cyber base, il a été convenu avec le Président que les restes de peinture pourraient être rachetés exceptionnellement par les agents de la collectivité. Pour justifier la recette sur le budget le conseil communautaire décide de ventiler la somme de 55 € TTC sur le compte 7078 en recette de fonctionnement.

#### Loyer Office de Tourisme + répartition des charges entre OT et maison Odier.

Le premier point soulevé est la facturation de l'eau de la maison Odier et de l'Office du Tourisme. La facture d'eau actuelle regroupe les deux consommations annuelles. Etant donné qu'il n'est pas possible techniquement et matériellement de subdiviser le compteur, le conseil décide à l'unanimité de mettre en place une répartition de charge annuelle répartie en 2/3 pour la maison odier et 1/3 pour l'office du tourisme.

Deuxièmement, pour les consommations électriques le conseil communautaire ne met pas en place d'autres mesures. La communauté de communes continue de payer les charges électriques de l'OT.

Jean Pierre ALLIER souligne l'importance de voir ressortir sur le budget de l'Office du Tourisme cette ressource en nature ainsi que la mise à disposition du local (participation en nature de la communauté de communes).

Il ne peut pas être instauré de loyer à l'office du tourisme car nous avons récupéré la TVA sur l'investissement.

### Débat sur les subventions des communes accordées à l'association « Trait d'Union »

Après discussion sur les subventions qui ont été versées par les communes membres de la communauté de communes à l'association « Trait d'union » pour 2010, le conseil communautaire décide à l'unanimité que la communauté de communes porte cette dépense sur son budget 2011 et verse directement à l'association une somme de 2500 € qui représentera une participation au nom des communes membres puisqu'elle a porté le projet de création crèches et haltes garderies.

Il est rappelé que les communes où se situe une structure se sont engagées à financer quelques aménagements utiles à l'utilisation des locaux, ce qui représente déjà un coût non négligeable en contrepartie des charges portées par l'association (électricité par exemple).

Jean-Claude LIEBER souligne l'importance de l'implantation de ces structures sur le territoire. L'impact économique et dynamisant qu'elles représentent.

### Point sur les projets en cours

Maison de Marie : une réunion a eu lieu au conseil général le 10 janvier dernier avec Sophie PANTEL, Jean-Pierre ALLIER, Daniel MATHIEU et Monsieur POURQUIER, Président du Conseil Général. Il a été décidé par le Président du conseil général de porter le dossier de demande de financement à la prochaine commission qui doit se réunir début février. Une subvention plafonnée à 60 000 € pourrait être obtenue. A l'issue de cette réunion, une entrevue avec la Région a eu lieu à la Mairie de Mende avec la directrice de cabinet d'Alain BERTRAND qui a suggéré de présenter à la Région une demande de financement. A ce jour cette demande de financement a été envoyée.

Une fois que l'accusé de réception du dossier complet aura été reçu de la Région, un avant projet sommaire pourra être établi.

<u>Camisards</u>: une attribution de subvention du Parc National à hauteur de 9000 € a été reçue. Nous avons demandé le report de la subvention de 9000 € du conseil général puisqu'elle devenait caduque au 30 novembre 2010. Ce report a été accepté. Les conventions avec l'ONF ont été signées par chacune des communautés de communes concernées pour l'implantation des balises et panneaux sur leur territoire respectif.

<u>Gendarmerie</u>: Monsieur le Président présente au conseil communautaire le cahier des charges établi par Lozère Habitations. Il est décidé à l'unanimité par les membres du conseil communautaire de lancer la

consultation auprès des structures suivantes : la Société Polygone sise à Aurillac, la société SELO à Mende, Néolia à la Grand Combe, Sud Habitat et Lozère Habitations à Mende.

Une subvention de l'Etat est sollicitée sur les crédits de 2011. Monsieur le Président, qui s'inquiète des impacts financiers que ce projet représente propose de rencontrer le percepteur pour faire le point sur les risques d'un éventuel déficit budgétaire qui aurait des effets néfastes sur le financement de fonctionnement des structures de la communauté dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants.

Le conseil communautaire est favorable à cette proposition.

<u>Croix de Berthel</u>: un réel problème se pose avec les héritiers qui pourrait faire abroger le projet qui pourtant a obtenu les financements sollicités. Un nouveau bornage sera établi, le premier ayant été contesté par un des héritiers. De plus un autre des héritiers ne souhaite plus vendre du tout.

Vu l'urgence de la situation, les membres du conseil communautaire demandent qu'une rencontre soit programmée avec le notaire de Florac pour trouver une solution.

**ZAE** Mas Méjean : considérant que les demandes de financement auprès de l'Etat dans le cadre de la DDR 2009 et 2010 n'ont pas obtenu de suite favorable une demande de DETR sur les crédits de 2011 vient d'être réitérée.

## Réflexion sur les regroupements de Communautés de Communes

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion est prévue lundi 31 janvier à 11 heures dans les locaux de la mairie du Pont de Montvert. Cette réunion, programmée par le Préfet a pour objet d'informer les élus sur les regroupements de communautés de communes.

Le débat est ouvert et chacun a pu exprimer sa vision et son opinion sur le sujet. (durée du débat = 1 heure)

#### **Questions diverses**

- <u>A Délibération pour déléguer la compétence transport au SIVOM</u>: afin que le transport à la demande puisse être assuré sur la commune de Vialas, le conseil général suggère que la communauté de communes délègue sa compétence transport au SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère (même si ce dernier a vocation a disparaître dans les années à venir). Le conseil communautaire y ait favorable à l'unanimité. Actuellement trois transporteurs assurent les trajets sur le territoire.
- <u>B Délibération pour verser une subvention à l'association « Trait d'Union »</u>: l'association « Trait d'Union » bénéficie chaque année d'une aide financière de fonctionnement de la communauté de communes qui s'élève à environ 80 000 €. Cette subvention fait l'objet d'un versement trimestriel.

Considérant que les ressources de l'association ne permettent pas de solder les dépenses salariales du mois de janvier, le conseil communautaire décide de verser immédiatement le premier acompte de la subvention annuelle de 2011. Si besoin, une régularisation en plus ou moins sera effectuée en fin d'année sur présentation du budget de l'association.

- <u>C SCIC Bois de Mains</u>: La SIC qui envisage de prêter les terrains de l'Espinas à Julien Bach pour le démarrage de son entreprise rédige actuellement une convention. Les terrains appartenant à la communauté de communes, il conviendra d'approuver la convention lors d'un prochain conseil.
- <u>D Réunions de bureau</u> : les réunions de bureau auront lieu les 2<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois à 18h au bureau de la Communauté de Communes.
- <u>E Comptes rendus des diverses réunions</u> :
  - O Assemblée générale extraordinaire de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : Jean-Pierre Allier, présent à cette réunion informe le conseil que la commune de Meyrueis a adhéré à la structure. La commune de Rieutord de Randon quant à elle n'a pas souhaité renouveler son adhésion.
    - Le rapport annuel sur la structure du Pont de Montvert est positif en terme de fréquentation. Le site étant bien situé géographiquement. Il est conseillé par la Maison de l'Emploi de trouver des référents pour une meilleure utilisation de l'outil.
- <u>F Spectacle de fin d'année organisé par la commune de St Andéol</u>: considérant que les délais étaient très courts pour organiser la fête de Noël, le spectacle a eu lieu le 12 janvier au Temple de St Andéol pour l'Epiphanie. La venue d'un Clown magicien a permis de rassembler un maximum d'enfants et de parents. Le spectacle scindé en deux parties (atelier et intervention du clown) a rencontré un franc succès. La participation du centre de loisirs et du CCAS de la commune a été appréciée.

<sup>\*</sup>nouvelle subvention de l'Etat à partir du premier janvier 2011 en remplacement de l'ancienne Dotation de Développement Rurale et l'ancienne Dotation Globale d'Equipement.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 40.